

# Instructions de Course CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE MINIMES Du 06 au 11 JUILLET 2024 – Cherbourg en Cotentin Autorité organisatrice (AO) : Ligue de Normandie de Voile / FFVOILE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut être appliquée sans instruction, selon le barème précisé dans la règle. Le comité de course, le comité technique ou le jury peut aussi réclamer quand il estime que la pénalité sans instruction n'est pas appropriée. Ceci modifie la RCV 63.1.

#### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,* incluant l'Annexe B pour les Windsurfs.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 La RCV B8A8 ne s'appliquera pas pour les planches à voile dans le départage des exæquos.
- 1.4 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.5 L'annexe T « Conciliation » s'applique.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice.s de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice.s. Une concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le tableau officiel d'information dont l'adresse est :
  - https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-France-jeunes/cfm-infos-sur-lepreuve/cfm-tableau-officiel/
- 3.2 Le tableau officiel du jury sera sur le site Jury Décisions :

  <a href="https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat de France Minimes 2024">https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat de France Minimes 2024</a>

  Ce tableau officiel sera également utilisé pour informer les bateaux des intentions de réclamer contre eux selon la RCV 61.1(b).
- 3.3 En cas de panne du site internet, les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur un tableau dont l'emplacement est sur le village du CFM.
- 3.4 Le PC course est situé à la Capitainerie du Port Téléphone 07.87.81.27.96 Courriel : bournot.eric@gmail.com

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.



#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé :
  - a) Pour les Tyka Open et Techno 293 à la cale du Club Nautique de la Marine
  - b) Pour les Optimists, RS Feva et Open Skiff à la cale de l'école de voile de Cherbourg.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [NP] [DP] Autorisation de mise à l'eau :
  - Les concurrents doivent rester dans leur parking respectif jusqu'à l'envoi du pavillon VERT. Le pavillon VERT et le pavillon de classe ou de série envoyés à terre signifient : « Les concurrents de cette classe ou série peuvent quitter leur parking et rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins **de 45 minutes** après l'envoi de ces pavillons.
- 5.4 [NP] [SP] Stationnement sur les aires de mise à l'eau :

Les bateaux ou remorques ne doivent pas stationner sur les aires de mise à l'eau.

En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra, sans instruction :

- A la première infraction, un avertissement.
- A la deuxième infraction, une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la flotte concernée à la course la plus proche de l'infraction.
- A partir de la troisième infraction, une disqualification à la course la plus proche de l'infraction

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Programme à terre

06/07/2024	9h00 à 17H30	18h00 Cérémonie d'ouverture
	Confirmation d'inscription et jauge	
07/07/2024	8h00 à 10h00	
	Confirmation d'inscription et jauge	

6.2 Programme des courses

Date	Horaires	Classe(s)
07/07	10h00 Briefing entraineurs	Toutes
	13h00 1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement	
08/07	9h30 Remise des lycras	Toutes
	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
09/07	9h30 Remise des lycras	Toutes
	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
10/07	9h30 Remise des lycras	Toutes
	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
11/07	9h30 Remise des lycras	Toutes
	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
	Palmarès après les courses	

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.



#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Les pavillons de classe sont :

Classe et Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
Optimist Garçon	LOGO OPTIMIST	ROUGE
Optimist Fille	LOGO OPTIMIST	BLEU
Tyka Open	LOGO TYKA	BLANC
Techno 293 OD 6.8 Garçon	LOGO TECHNO 293	BLANC
Techno 293 OD 6.8 Fille	LOGO TECHNO 293	BLEU
Double RS Feva Fille et Garçon/mixte	LOGO RS FEVA	BLANC
Open Skiff Garçon	LOGO O'PEN BIC	BLANC
Open Skiff Fille	LOGO O'PEN SKIFF	ROUGE

- 7.2 Optimist : Les bateaux ne sont pas tenus d'arborer les lettres de nationalité dans la voile. Ceci modifie l'annexe G des RCV.
- 7.3 [DP] Identification des 3 premiers aux classements généraux

Pour chaque classe ou série donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion/ne de France, les trois premiers du classement général devront, à partir du lundi 8 juillet porter par-dessus le gilet, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant : Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'issue du briefing entraineurs. Les lycras seront rendus quotidiennement lors de l'émargement retour.

### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont des flammes numériques.

### 10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours, de changement, d'arrivée sont définies en annexes parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

#### 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en Annexe ZONES DE COURSE.

### 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).



#### 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
  - Pour les Tyka et RS Feva, si la bouée de changement est mise en place en haut du parcours la bouée 2 ou 2' ne sera plus à contourner. Si le changement est fait en bas du parcours, une seule bouée sera mouillée à laisser à bâbord.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

### 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

#### 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les Optimist, l'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.1.1 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.2 Pour les Tyka, les RS Feva, les Techno 293 OD et les Open Skiff, l'annexe semi-direct s'applique.

### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps cibles et limites sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (en minutes)

Classe	Temps Cible	Temps limite pour finir pour le 1er	Temps limite pour finir après le 1er
Techno 293 OD 6,8	25	40	15
Open Skiff- Tyka- Double RS Feva	35	50	15
Optimist	40	70	15

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite pour finir après le premier seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Un bateau qui a l'intention de réclamer doit en informer le Comité de Course aussitôt que possible après avoir fini ou abandonné. Après avoir fini, le bateau devra s'approcher du bateau du Comité de Course à l'extrémité de la ligne d'arrivée et devra indiquer le numéro de voile du ou des bateaux concernés. Pour les Optimists, se présenter uniquement au bateau **arrivée tribord**. S'il existe une bonne raison de le faire, le jury pourra instruire une réclamation ne répondant pas à cette exigence. Ceci modifie les RCV 61.1(a) et B5.61.1(a).
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les Algecos du village.
- 17.4 Des avis seront affichés sur jury décisions au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les Algecos du village. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.



- 17.5 Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure de convocation, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.
- 17.6 [NP] Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.7 [NP] Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe semi-direct sera affichée.

#### 18 CLASSEMENT

- 18.1 Trois [3] courses doivent être validées pour valider le Championnat.
- 18.2 Courses retirées
  - (a) Quand moins de quatre [4] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
  - (b) Quand quatre [4] courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

### 19 REGLES DE SECURITE [NP]

- 19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un émargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.
  - (i) [DP] Cet émargement est obligatoire et doit être effectué par un membre du bateau, ou son représentant, ou son entraîneur, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
  - (ii) L'émargement sera ouvert une heure quinze (01H15) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'émargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre. L'émargement sera mis en place au village course.
  - (iii) [SP] Pénalités sans instruction données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement :
    - Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la flotte concernée à la course la plus proche de l'infraction.
    - Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la flotte concernée à la course la plus proche de l'infraction.
    - Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la flotte concernée à l'ensemble des courses courues du jour.
  - (iv) Heures limites pour émarger :
    - Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.
    - Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 [DP] Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau ou une planche qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.

### 19.4 Matériels de sécurité : [DP]

- (i) Optimist, Open Skiff, Double RS Feva, Tyka et Windsurf : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- (ii) Windsurfs: il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant le Championnat. En adéquation avec les règles de classe, les concurrents devront avoir sur eux un bout de remorquage de longueur 5m et diamètre 4mm.
- (iii) Pour les séries n'ayant pas d'obligation définie dans leurs règles de classe d'avoir un bout de remorquage, chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage à poste ayant les caractéristiques et dimensions minimales suivantes : diamètre 6 mm, longueur 10 mètres, flottant.
- (iv) Le port du gilet est obligatoire de la mise à l'eau au retour à terre hormis pour les Windsurf qui se conforment à la D240.
  - Ce gilet doit être capelé par-dessus tout autre vêtement. Seul le lycra remis aux trois premiers de chaque catégorie doit être porté dessus. Le gilet peut être enlevé brièvement pour un changement de vêtement ou une autre opération.



19.5 Un système de Tracking sera mis en place sur ce championnat, les balises seront à retirer selon les consignes de l'AO. Chaque coureur devra respecter les consignes d'utilisation, celles-ci sont postées sur le site officiel du championnat.

La restitution des balises se fera lors du dernier émargement retour du championnat.

A la demande de l'organisation, les coureurs pourront avoir à ramener leur balise en cours de championnat (émargement retour) pour permettre leur recharge.

### 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

### 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

### 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

Séries	Pavillon Evènement	Canal VHF
Tyka Open et RS Feva	Verte	08
Open Skiff et Techno 293	Rose	72
Optimist	Bleue	77
Jury	Jaune JURY	Tous
Comité Technique	Bleu JAUGE	Tous

#### 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

Sur le rond Optimist, une zone de retour concurrents, de l'arrivée à la ligne de départ est matérialisée sur l'annexe parcours. Cette zone est interdite aux bateaux accompagnateurs. La RCV 41, aide extérieure, s'appliquera sur cette zone alors même que le bateau n'est plus en course. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.

- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker qui sera fourni par l'organisation. Ceux-ci seront remis aux accompagnateurs, accrédités par l'AO, pendant les confirmations d'inscription des coureurs.
  - [DP][NP]Les bateaux sans sticker ne devront pas être présent sur zone de course.
- 23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
  - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.



#### 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

Cette épreuve est estampillée « régate propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs détritus.

### Opération « parking propre »

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettovés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

### 25 EMPLACEMENTS

[NP] [DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

#### 26. PRIX

Des prix seront distribués suivant l'AC 4.3.2 et la liste des titres sera affichée au tableau officiel le 07 Juillet à 11h00.

### Arbitres désignés

Directeur de Course : Éric BOURNOT

Président Comité de Course Optimist (Bleue): Laurent GAILLOT

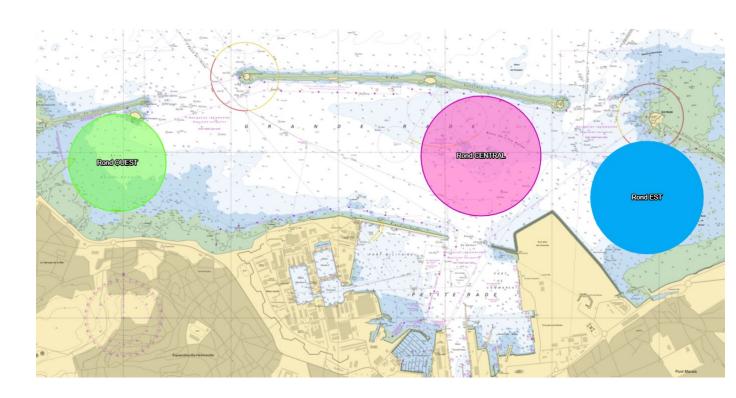
Président Comité de course Rond Open Skiff – OD293(Rose) : Olivier DE TURCKHEIM Présidente Comité de Course Rond Tyka Open – RS Feva Open (Verte) : Claire BOCQUET

Président Comité Technique : Yves COIGNET

Président du jury : Baptiste VERNIEST



# **ANNEXE ZONES DE COURSE**





# ANNEXE PARCOURS

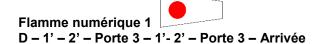
### Catamaran TYKA Open et RS Feva Open Pavillon Evènement Vert

### **Parcours TYKA Open**

Flamme numérique 1
D – 1 – 2 – Porte 3 – Arrivée



### **Parcours RS FEVA**



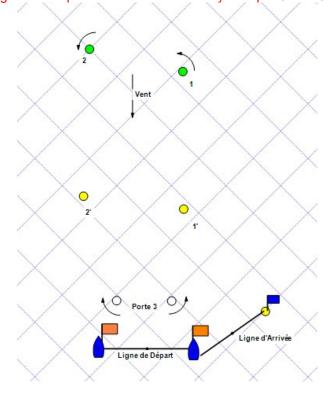


### Marques de parcours :

Toutes les marques sont à contourner à bâbord sauf la porte

Les marques n° 1, 2, sont des bouées de couleur VERTE Les marques n° 1', 2' sont des bouées de couleur JAUNE. La porte est constituée de bouées de couleur BLANCHE. La marque d'arrivée est une bouée cylindrique JAUNE

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique BLANCHE pour les Tyka La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique ORANGE pour les RS Feva





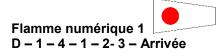
# Open Skiff et Techno 293 Pavillon Evènement Rose

### Parcours Techno 293





### **Parcours Open Skiff**

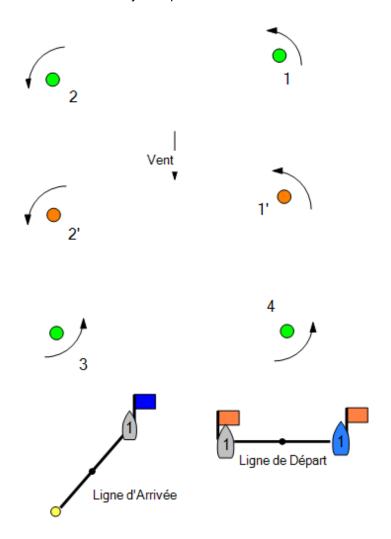




### Marques de parcours :

### Toutes les marques sont à contourner à bâbord

Les marques n° 1, 2,3 et 4 sont des bouées tétraédriques motorisées de couleur VERTE Les marques n° 1', 2' sont des bouées tétraédriques motorisées de couleur ORANGE. La marque d'arrivée est une bouée cylindrique JAUNE





### **Parcours Open Skiff**

Flamme numérique 3 D – 1' – 2' – 3' – Arrivée



### Parcours Techno 293

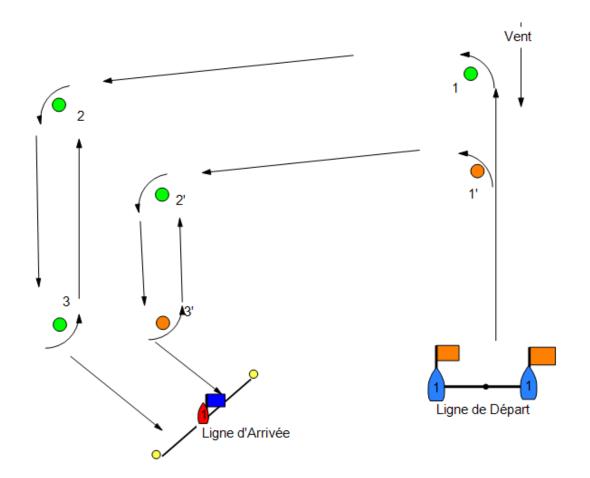
Flamme numérique 3 D – 1 – 2 – 3 – 2-3 – Arrivée



### Marques de parcours :

### Toutes les marques sont à contourner à bâbord

Les marques n° 1, 2,3 et 2' sont des bouées tétraédriques motorisées de couleur VERTE Les marques n° 1', 3' sont des bouées tétraédriques motorisées de couleur ORANGE. Les marques d'arrivées sont des bouées cylindriques JAUNES





# **Parcours SLALOM**

### Parcours Open Skiff et Techno 293

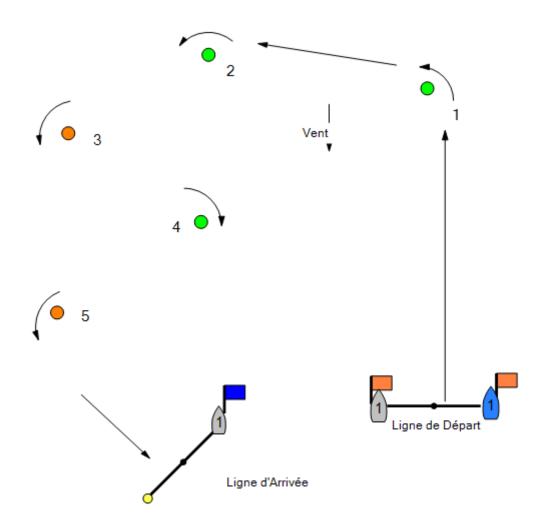
Flamme numérique 5 D – 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – Arrivée

Les marques 1 – 2 – 3 et 5 sont à contourner à BABORD

La marque 4 est à contourner à TRIBORD

### Marques de parcours :

Les marques n° 1, 2 et 4, sont des bouées tétraédriques motorisées de couleur VERTE. Les marques n° **3, 5** sont des bouées tétraédriques motorisées de couleur de couleur ORANGE, La marque d'arrivée est une bouée de couleur JAUNE





# **Optimist Pavillon Evènement Bleu**

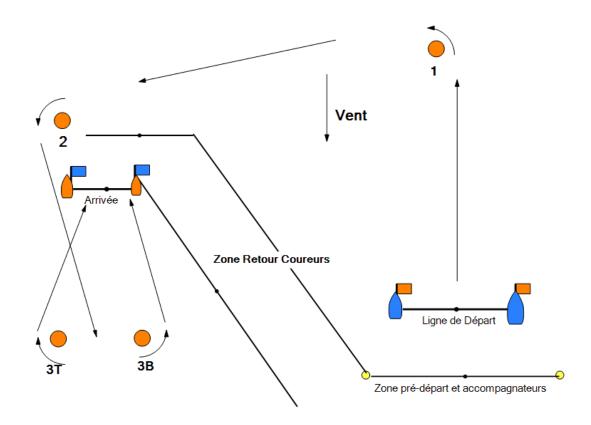
# Parcours Optimist

D-1-2-Porte 3-Arrivée

### Marques de parcours :

### Toutes les marques sont à contourner à bâbord

Toutes les marques sont des bouées de couleur ORANGE. La zone pré-départ sera signalée par 2 bouées frites JAUNES.





# **ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT**

### Version Expérimentale: Juillet 2024

- Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique. Elles ne s'appliquent qu'aux Tyka, les RS Feva, les Techno 293 OD et les Open Skiff.
- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- SD2 Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau.
- SD3 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
  - en hélant « Proteste » et
  - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :

- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer et conformément à la RCV 44.1.

- Pour les O'pen Skiff et les RS Feva, cette pénalité est deux tours.
- Pour les Tyka et les Techno 293 OD, cette pénalité est de un tour.

Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.

- SD4 Quand un bateau enfreint
  - la RCV 31, où
  - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,

Le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

- Pour les O'pen Skiff et les RS Feva, cette pénalité est deux tours.
- Pour les Tyka et les Techno 293 OD, cette pénalité est de un tour.
- SD5 Si le bateau désigné
  - n'effectue pas de pénalité, où
  - ne l'effectue pas correctement, où
  - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

Le jury pourra lui imposer plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.

- SD6 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
  - Selon SD5, où
  - Selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique où
  - Selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.

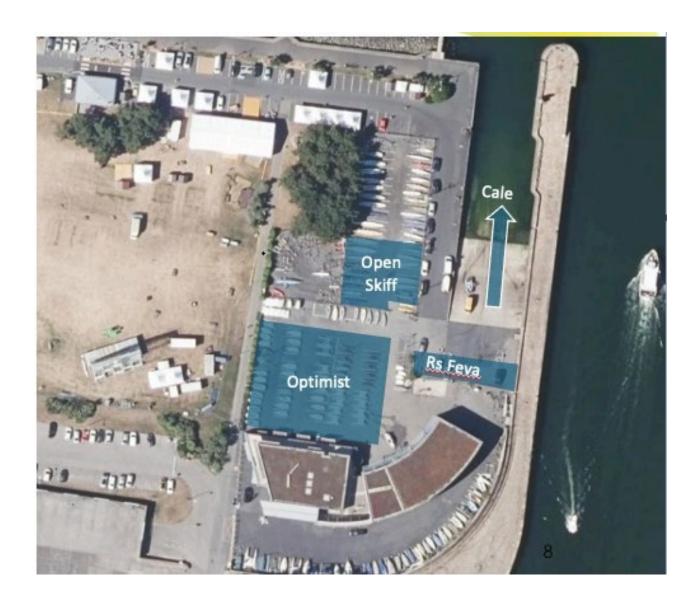
Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

- SD7 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- SD8 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.



# **PLANS DU SITE**

# Parking Bateaux Ecole de Voile de Cherbourg





# Parking Bateaux Club de la Marine



# Plan du Village Plage Verte



